



CREPS de PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR

Site de Boulouris

Coller ici

une photo récente

## DOSSIER D'INSCRIPTION

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
SPECIALITE : ACTIVITES DE RANDONNEE ET ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**

SESSION 2010/2011

DOSSIER A RENVoyer AU CREPS PACA SITE DE BOULOURIS  
AVANT LE 1 août 2010

Je soussigné(e) **NOM** \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Situation familiale \_\_\_\_\_

Sexe : M  F  Nationalité \_\_\_\_\_

Date naissance \_\_\_\_\_ lieu/naissance \_\_\_\_\_ Département \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Tel \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Désire m'inscrire à la formation du BP JEPS des Activités de Randonnée et  
Activités Physiques Pour Tous par Unités Capitalisables.**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

**Dossier  
d'inscription**

**CERTIFICAT MEDICAL**

**Obligatoire à l'inscription et daté de moins de 3 mois à la date des tests de sélection**

Je soussigné, \_\_\_\_\_ Docteur en Médecine, certifie  
avoir examiné ce jour, \_\_\_\_\_  
et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités  
physiques et sportives.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature	Cachet du médecin

VEUILLEZ PRECISER TOUTE ALLERGIE SPECIFIQUE  
ET TOUT MEDICAMENT QUI VOUS EST CONTRE-INDIQUE.

**IMPORTANT : DE NOMBREUX EXERCICES SOLLICITENT INTENSEMENT LE RACHIS LOMBO-SACRE.**

## Dossier d'inscription

### ***Les pièces à joindre au dossier***

1. La demande d'inscription.
2. Une photocopie du diplôme de secourisme **A.F.P.S. ou P.S.C. 1** (OBLIGATOIRE LE JOUR DES TESTS DE SELECTION).
3. de 16 à 18 ans ⇒ Attestation de recensement ou Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense  
  
de 18 à 25 ans ⇒ Certificat de participation à la *journée d'appel de préparation à la défense* ou attestation provisoire de participation à cette journée ou attestation individuelle d'exemption
4. **Un certificat médical** de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la discipline sportive pratiquée par le candidat (daté de moins de trois mois à la date des tests de sélection) et établi impérativement sur le formulaire ci-joint.
5. Une copie des diplômes que vous possédez dans le champ du sport et de l'animation (BAPAAT, BEES, BPJEPS, Partie Commune des BEES, diplômes fédéraux).
6. Une photocopie recto/verso de la **carte nationale d'identité** ou du passeport ou du livret de famille.
7. Une photocopie de la carte de **Sécurité Sociale** mentionnant les droits actuels.
8. Une attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année 2010/2011, éventuellement : se reporter au paragraphe « **Assurance et protection sociale** ».
9. Une attestation d'inscription à l'ANPE (si vous êtes demandeur d'emploi).
10. Le cas échéant, la fiche de prescription délivrée par les Missions Locales (- 26 ans) **ou** le compte rendu d'entretien délivré par les ANPE : ☒ **se reporter au paragraphe : « Comment financer votre formation »**
11. Pour les candidats scolarisés ou étudiants l'année précédant la formation : joindre un certificat de scolarité.
12. 3 photos d'identité (avec votre nom au dos de chacune) + 1 photo à coller sur la 1<sup>er</sup> page du dossier.
13. Une grande enveloppe 16 x 23 libellée à votre adresse, affranchie à 1,30 Euros.
14. 5 enveloppes autocollantes 12 x 16 timbrées (au tarif en vigueur) et libellées à votre adresse.
15. Le questionnaire dûment complété (ci-joint).

# QUESTIONNAIRE A REMPLIR ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

## Joindre les pièces justificatives

NOM :

Prénom :

### 1 - VOTRE SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI A L'ENTREE DE LA FORMATION \*

➤ Salarié(e) :  OUI  NON

Si OUI :

▪ Votre emploi : \_\_\_\_\_

▪ Votre employeur : \_\_\_\_\_

#### TYPE DE CONTRAT :

• CDI :  OUI  NON

• CDD :  OUI  NON

Depuis le : \_\_\_\_\_ jusqu'au : \_\_\_\_\_

➤ Demandeur d'emploi :  OUI  NON

▪ Inscrit (e) à l'A.N.P.E.  OUI  NON

▪ si oui : lieu et téléphone de votre ANPE : \_\_\_\_\_

▪ N° ASSEDIC : \_\_\_\_\_

➤ Percevez-vous le R.M.I. ? :  OUI  NON

➤ Autre situation ( scolaire, étudiant, sans activité, bénévole ... ) : \_\_\_\_\_

➤ Bénéficiez-vous d'une prise en charge de formation :  OUI  NON

Par quel organisme : \_\_\_\_\_

➤ Si vous avez moins de 26 ans, adresse et téléphone de votre mission locale :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## 2 - VOS ETUDES ET VOS DIPLOMES

- Poursuivez - vous toujours des études ? :  OUI  NON
- Si OUI, à quel niveau ? : \_\_\_\_\_
- Si NON, depuis quelle date avez-vous arrêté ? : \_\_\_\_\_
- Dernière classe fréquentée : \_\_\_\_\_
- Dernier Diplôme obtenu :  C.A.P.  B.E.P.  BAC  DEUG  LICENCE  
 AUTRES - Précisez : \_\_\_\_\_
- Avez-vous suivi d'autres formations ?  OUI  NON  
Si OUI, précisez : \_\_\_\_\_

### ➤ DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS

- BAFA  BAFD  BAPAAT : lequel \_\_\_\_\_  TRONC COMMUN
- BEES : option \_\_\_\_\_  BPJEPS : spécialité \_\_\_\_\_
- AUTRES : \_\_\_\_\_

### ➤ DIPLÔMES FEDERAUX

- Discipline : \_\_\_\_\_
- Arbitre  Animateur  Initiateur  Moniteur  Entraîneur  AUTRES : \_\_\_\_\_

## 3 - VOTRE EXPERIENCE ANTERIEURE\*

➤ En tant que salarié :

➤ En tant que bénévole :

➤ En tant que pratiquant :

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

## **Informations pratiques**

### ☞ Comment financer votre formation ? Les aides à la formation professionnelle - mode d'emploi.

Selon votre parcours et votre situation actuelle au regard de l'emploi, divers organismes peuvent vous aider.

- 1) le coût de la formation peut être pris en charge
- 2) vous pouvez éventuellement être rémunéré.
- 3) Vous pouvez éventuellement être pris en charge pour vos déplacements, votre hébergement, votre restauration.

#### **Principaux dispositifs de prise en charge qui peuvent vous concerner :**

##### **▶ Vous êtes salarié : ▶ Contactez votre employeur**

Financement possible directement par l'entreprise ou par l'organisme qui collecte les cotisations à la formation professionnelle de votre employeur.

##### **▶ Vous êtes demandeur d'emploi : ▶ Contactez votre mission locale si vous avez moins de 26 ans ou votre Pôle Emploi si vous avez plus de 26 ans** Ce sont les prescripteurs de la formation.

\* si la formation est conventionnée par le Conseil Régional : gratuité du coût de la formation et rémunération éventuelle selon votre statut.

\* certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle Emploi. La rémunération est possible selon vos droits ouverts.

\* si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez peut-être droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD) d'un an : Vous devez faire une demande de prise en charge financière auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé (FONGECIF ou OPCA) dont relève l'entreprise dans laquelle vous avez exécuté votre dernier contrat (attention : au minimum 3 mois avant l'entrée en formation).

##### **▶ Vous sortez juste d'une formation scolaire ou universitaire ou êtes encore étudiant :**

###### **▶ Contactez le CREPS**

• la formation peut être subventionnée par le Ministère des Sports dans le cadre de la formation initiale. Vous devez joindre une demande écrite à ce dossier.

##### **▶ Vous êtes allocataire du RSA : ▶ Contactez votre Conseil Général**

**☒ LES STAGIAIRES DE MOINS DE 26 ANS DOIVENT PRENDRE CONTACT AVEC LEUR MISSION LOCALE BIEN AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION. IL EST FORTEMENT CONSEILLE DE LE FAIRE AVANT MEME LE PASSAGE DES TESTS DE SELECTION.**

#### ☞ Assurance et protection sociale :

Les stagiaires en formation au CREPS sont automatiquement assurés les jours de formation par l'assurance de l'établissement au titre de la responsabilité civile et de l'assurance de personne. Ceci ne vous dispense pas de votre assurance personnelle.

La couverture assurance maladie est indispensable. Si vous n'êtes pas couvert, contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

## **LA SELECTION DES CANDIDATS : 5 épreuves**

**Epreuves de sélection : du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2010**

### **Exigences préalables du BP JEPS Activités physiques pour tous**

#### **❶ ETRE CAPABLE DE COURIR, EN TENANT UNE DISTANCE MINIMUM DANS UN TEMPS DONNE :**

- Test « Luc Léger », palier minimum
- 5 pour les femmes
- 7 pour les hommes

L'épreuve s'arrête quand le candidat n'est plus en capacité de conserver le rythme imposé par la bande sonore.

Sont exemptés de cette épreuve les candidats présentant une attestation de réussite à ce test.

#### **❷ PARCOURS DE MOTRICITE :**

Ce parcours doit permettre de vérifier si les candidats ont une maîtrise minimale des habiletés motrices :

- la marche, la course
- le lancer
- le saut
- l'adresse (dribble, coup de pied, frappe avec raquette)
- l'équilibre

Le parcours proposé intègre donc ces différents éléments, il est chronométré pour la maîtrise de la course avec un barème prévoyant un temps éliminatoire. Sa non réalisation complète ou le dépassement du temps imparti sont éliminatoires.

Par ailleurs, les ateliers constitutifs de ce parcours peuvent faire l'objet de pénalités. Le candidat est autorisé à 3 pénalités ; au-delà, c'est à dire à partir de 4, il est jugé éliminé.

Les candidats devront être munis d'une tenue de sport adéquate pour la pratique d'activités physiques et sportives. Les bijoux, montres, percings et autres objets susceptibles d'être dangereux lors de la pratique devront être enlevés avant l'épreuve. Aucun matériel sportif individuel complémentaire n'est nécessaire : l'organisme de formation met à disposition des candidats les éléments permettant la réalisation du parcours (vélo notamment) et afin de garantir l'équité, seuls ceux-ci seront utilisables.

Le parcours chronométré est constitué des 5 ateliers suivants :

#### **1<sup>er</sup> atelier: Sauts de haies**

Le candidat devra effectuer un parcours de course à pied dans lequel se trouvent 3 haies de 60 centimètres de hauteur, espacées de 3 mètres. La longueur maximale du parcours est de 30 mètres. Les haies devront être sautées sous peine d'une pénalité.

#### **2<sup>ème</sup> atelier : toucher une cible avec une balle frappée avec une raquette**

Le candidat disposera d'une raquette de tennis et de 4 balles de tennis pour atteindre une cible carrée de 80 cm de côté, disposée à 8 mètres, dont le centre est à 2 mètres de hauteur.

En cas de non atteinte de la cible en 4 essais, une pénalité est octroyée.

#### **3<sup>ème</sup> atelier : Slalom dribble**

Le candidat doit réaliser un parcours de dribble avec un ballon, en slalom entre des plots situés au sol.

A l'aller le parcours se fera en dribblant à la main, au retour le dribble se fera au pied. Les changements de mains et de pieds sont autorisés pendant le parcours.

La longueur du slalom est de 15 mètres entre le point de départ et le plot le plus éloigné.

Le ballon devra être déposé immobile dans un cerceau au sol à la fin du parcours, là où il avait été pris. Le slalom doit être effectué entièrement. Si un plot est oublié le candidat fera demi-retour (pour reprendre le parcours à ce plot là, sous peine d'une pénalité.

#### **4ème atelier : Lancers de balle**

A partir d'une marque au sol, derrière laquelle le lanceur doit se trouver, il doit atteindre trois cibles matérialisées par des récipients (pneus). Le candidat doit atteindre d'abord la cible la plus proche puis celle située à mi-distance et enfin celle la plus éloignée.

Le lanceur dispose de deux essais maximums par cible.

En cas de non atteinte des trois cibles, une pénalité de 3 secondes sera octroyée.

Le centre du premier récipient est situé à 4 mètres, le second à 5 mètres et le troisième à 6 mètres.

#### **5ème atelier : Parcours vélo**

Le candidat devra réaliser, sans poser le pied par terre, un parcours en vélo composé d'obstacles. Chaque candidat pourra essayer le vélo avant le commencement des tests (temps limité à 2 minutes par candidat). Il en profitera pour repérer le réglage de selle qui lui convient. Avant son passage personnel, il devra aller régler lui-même le vélo.

Le premier obstacle est le passage sur une bascule constituée d'une planche en bascule sur un appui. Le candidat doit la franchir en restant sur le vélo sans mettre pied à terre. Le passage est considéré comme valable dès lors que le cycle roule sur l'intégralité de la planche, sans en shunter un morceau. Si ce n'est pas le cas, le candidat peut faire demi-retour pour réaliser à nouveau l'exercice demandé, sous peine d'une pénalité.

Le deuxième obstacle est matérialisé par un slalom entre des plots. Les plots ne doivent pas être touchés. Chaque touche sera pénalisée par une pénalité. La distance du slalom est de 30 mètres environ.

A la fin du slalom le parcours se poursuit par une courbe puis une ligne droite où réside le troisième obstacle : qui est un élastique situé à 1m40 du sol sous lequel le candidat doit passer en restant sur le vélo. L'élastique ne doit pas être touché sous peine d'une pénalité ;

Le parcours se finit par un freinage devant un obstacle final qui ne doit pas être heurté, sous peine d'une pénalité.

Le chronomètre s'arrête à partir de l'arrêt devant cet obstacle final

#### **SONT EXEMPTES DE CES 2 TESTS (1 ET 2) AU VU DES PIECES JUSTIFICATIVES :**

1. les personnes titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive reconnue par le ministère des sports
2. les titulaires du BAPAAT ou de tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport

**NB. Attention, ces 2 épreuves sont prises en compte aussi dans la sélection de l'organisme.**

### **Exigences préalables du BP JEPS Activités de randonnée**

❶ **ETRE CAPABLE D'EFFECTUER A PIED UN PARCOURS D'ORIENTATION SUR UNE DISTANCE DE 8000 METRES EN TERRAIN PLAT NON BALISE DANS LE TEMPS LIMITE DE 1 HEURE 30 MINUTES**

❷ **ETRE CAPABLE DE SATISFAIRE A UN TEST D'HABILETE MOTRICE A VELO :**

Le candidat effectue une distance de 50 mètres jusqu'à un plot. Il effectue un dérapage derrière ce plot, puis continue jusqu'à un second plot situé à 30 mètres derrière lequel il fait un 2<sup>nd</sup> dérapage. Il passe successivement en slalom derrière 10 plots sur une distance de 40 m puis passe sur une planche. Il s'arrête derrière le plot de départ sans mettre le pied au sol puis repart, franchit un plot situé à 20 mètres. De là il monte une pente sur 40 mètres, fait le tour du plot et redescend la pente. Il doit passer sur une bute, la descendre, contrôler sa vitesse et passer sous un élastique tendu entre 2 poteaux. De là, il retourne sur la zone de départ et s'arrête entre 2 lattes. Parcours chronométré.

❸ **ETRE CAPABLE DE SATISFAIRE A UN ENTRETIEN PERMETTANT DE DEGAGER LES MOTIVATIONS DU CANDIDAT A DES FONCTIONS D'ANIMATION.**

## **MODALITES DE SELECTION DES STAGIAIRES RETENUS PAR L'ORGANISME DE FORMATION**

L'effectif maximum prévu pour l'entrée en formation est de 20 stagiaires

### **➊ Epreuves physiques d'exigences préalables, points de bonification**

Ces épreuves permettent au candidat, au-delà de l'obtention des exigences préalables à l'entrée en formation, d'obtenir des points de bonification qui seront additionnés au total obtenu par chaque candidat.

Barème appliqué au test de course « Luc Leger » :  
un point par palier supplémentaire aux exigences préalables

Barème appliqué au parcours d'orientation :  
un point par tranche de 5 minutes inférieures au temps de réalisation imposé (1h30)

Barème appliqué au parcours de motricité (APT) et parcours vélo (AR):  
Transformation des pénalités en secondes : 3 secondes supplémentaires par pénalité  
Un point par tranche de 3 secondes inférieures au temps minimal accordé

### **➋ Epreuve écrite d'analyse de document en rapport avec les activités physiques d'une durée de 1H30 notée sur 20**

Etre capable d'analyser (lecture, compréhension) un texte simple traitant des activités physiques pour tous (article de presse, témoignage de professionnel,...)  
Etre capable d'en dégager les idées principales.  
Etre capable de donner son point de vue et de l'argumenter.

Cette épreuve permet à l'équipe pédagogique d'évaluer un niveau minimum nécessaire en expression écrite (grammaire et vocabulaire) pour suivre au mieux la formation et réaliser différents documents écrits (compte-rendu, dossiers, épreuves de certification,...).

### **➌ Epreuve « dynamique de groupe » notée sur 20**

Cette épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans un collectif, assurer un rôle dans une situation donnée et à respecter la parole de l'autre.

### **➍ Entretien avec un jury d'une durée de 20 minutes à partir du dossier remis lors de l'inscription, noté sur 40**

L'entretien avec un jury, imposé dans les exigences préalables du BPJEPS Activités de la randonnée servira également pour les modalités de sélection des stagiaires retenus par l'organisme de formation. Il concernera les 2 champs APT et Activités de la randonnée.

Cette épreuve permet à l'équipe pédagogique d'évaluer les capacités d'expression orale et de communication et de vérifier l'adéquation entre le projet de formation et le projet professionnel.

## Coût de la formation

Document informatif sans valeur contractuelle

Hébergement	<i>PENSION COMPLETE</i> (Nuit + petit déjeuner + 2 repas)	<i>½ pension</i> (Repas du midi, seulement)
		27,00 € / jour 3 jours et + : 24,60 € / jour
<b>TARIF CONCERNANT LA FORMATION</b>		
Frais pédagogiques**	7 412,30 €	

\*\* inclus dans ce tarif : UCC CVL et les formations complémentaires (cf. fiche d'information)  
Les coûts de formation seront proportionnellement réduits selon le statut du stagiaire et les aides attribuées.

Pour toute inscription à d'autres diplômes de type secourisme, permis bateau, les timbres fiscaux seront à la charge des stagiaires, soit environ 160 €.

Pendant la formation :  
1 - La pension doit être réglée au début du mois.

**PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, L'INTERNAT DEVRA ETRE LIBERE.  
UNE SOLUTION INDIVIDUELLE SERA ETUDIEE AVEC LES STAGIAIRES EN FORMATION  
EN ENTREPRISE A CES PERIODES.**